

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SÉANCE N°04/2023  
Mardi 19 Septembre 2023 à 18h00 – Hôtel de Ville

### **PROCES VERBAL**

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-trois, à 18 heures 00, la **COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE** dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Date de convocation : 12 septembre 2023

**Étaient présents** : Jean-Marie FOURNIER, Delphine POIRIER, Brigitte GAYAUD, Myriam SEVENERY, Françoise LLINARES, Marie-Line VIGNE, Christine LE ROY DE PRESALE, Vincente OBIOL, Annie COGNON.

**Procurations** :

**Absent(s)** : CLIMENT Catherine, André AGNIEL, Mélanie SALLE, Raphaëlle DELENTE, Sarah AÏT IDIR, Claude CADENAT.

Nombre de membres présents = 9 / Nombre de votants = 9 / Nombre d'absents = 6

Secrétaire de séance : Brigitte GAYAUD

#### **1 – Approbation du procès-verbal de séance du 27 juin 2023**

*Rapporteur : Delphine POIRIER*

Le procès-verbal de séance du 27 juin 2023 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Aucune Observation n'est émise et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### **2- Colis de Noël des personnes âgées**

Madame la Vice-Présidente soumet aux Membres de la Commission plusieurs propositions pour la distribution éventuelle d'un colis festif, que le C.C.A.S. offre aux personnes âgées de plus de 70 ans, qui ne peuvent participer au repas de fin d'année.

Le Centre Communal D'action Sociale, ouï l'exposé du Rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve :

- La proposition de La Société « Domaine Pierre Feu", domiciliée à Jonquières Saint-Vincent (Gard),
- La composition d'un colis dans la limite de 20,00 € T.T.C. et demande à Madame la Vice-Présidente de passer commande des colis à ladite société pour une quantité estimative de 395 colis.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront pris à l'article 6234 du budget du C.C.A.S.

La distribution des colis aura lieu le lundi 18 décembre en mairie de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

### **3- Repas de Noël des personnes âgées**

Madame la Vice-présidente expose à l'Assemblée qu'il serait bon de prévoir l'organisation des réjouissances offertes aux personnes âgées à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Elle rappelle qu'un repas sera offert aux personnes âgées d'au moins 70 ans (ou aux couples dont l'un des conjoints a atteint cet âge), et leur soumet des propositions de menus après consultation d'entreprises spécialisées.

Le Centre Communal D'action Sociale, oui l'exposé du Rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve :

- La proposition de la Société « Traiteur Le Paradis », à ARAMON (Gard), s'élevant à 34;95 € T.T.C par repas, qui répond le mieux aux besoins du C.C.A.S.
- Fixe la date de cette réjouissance au samedi 16 Décembre 2023 et prévoit approximativement 170 convives.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront pris à l'article 6234 du budget du C.C.A.S.

La composition du menu choisi est la suivante :

- Cocktail, jus de fruits et ses feuilletés tièdes maison ;
- Terrine de foie blond aux cèpes ;
- Roulade de sole aux noix de pécan et mousse de homard à la crème d'huitres ;
- Crêpinette de mignon de porc aux fruits des mendiants avec petites rattes en persillade, flan de carotte et céleri ;
- Trilogie de fromages ;
- Assiette gourmande

### **4- Animation repas de Noël des personnes âgées**

Madame la Vice-Présidente soumet à l'Assemblée des offres de service de plusieurs groupes et orchestres qui proposent de se produire pour animer le repas offert par le C.C.A.S aux personnes âgées à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Après examen et discussion, le Centre Communal d'Action Sociale.

Le Centre Communal D'action Sociale, oui l'exposé du Rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve :

- La proposition de service de l'association « les French Kiss" représentée par Mme HAGNERE Charlène, dont le montant de la prestation est de 1030,00 € T.T.C. ; pour un spectacle dansant et l'animation musicale de la journée.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront pris à l'article 6234 du budget du C.C.A.S.

## 5- Opération Brioches

L'opération Brioches 2023 aura lieu du 9 au 15 octobre. Cette opération consiste à vendre des brioches au profit de l'UNAPEI, association qui œuvre pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap.

Les personnes intéressées pourront passer commande auprès de Delphine POIRIER ou d'Annie COGNON.

## 6- Octobre Rose

L'opération « Les balles roses » organisée par le Tennis Club le dimanche 8 octobre au Tennis Club du Parc, avec des animations et une tombola.

## 7- Semaine Bleue

Le Centre Social Soleil Levant organisera la diffusion d'un film pendant les vacances scolaires avec un goûter offert par le C.C.A.S.

## 8 – Récompenses 2023

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'Assemblée le projet d'attribution d'un bon d'achat, pour récompenser tous les jonquiérois ayant obtenu le **Diplôme National du Brevet** ou le Certificat de Formation Générale en 2023.

Le montant de la dépense prévisionnelle s'élèverait approximativement à 1800,00 €.

Après examen et discussion,

Le Centre Communal D'action Sociale, ouï l'exposé du Rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'attribution d'un bon d'achat, d'un montant de 40,00 € à tous les étudiants Jonquiérois ayant obtenu le Diplôme National du Brevet ou le Certificat de Formation Générale en 2023.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense estimée à 1800,00 € seront pris à l'article 65888 du budget du C.C.A.S.

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'Assemblée le projet d'attribution d'un bon d'achat, d'un montant de 80,00 € à chaque titulaire du **baccalauréat** 2023 domicilié sur la Commune.

Le montant de la dépense prévisionnelle s'élèverait à 1600,00 €.

Le Centre Communal d'Action Sociale, ouï l'exposé du Rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'attribution d'un bon d'achat, d'un montant de 80,00 € à tous les jeunes Jonquiérois ayant obtenu leur Baccalauréat en 2023.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense estimée à 1600,00 € seront pris à l'article 65888 du budget du C.C.A.S.

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'Assemblée le projet d'attribution d'un bon d'achat, pour récompenser tous les Jonquiérois ayant obtenu un **B.E.P.** ou un **C.A.P.** en 2023.

Le montant de la dépense prévisionnelle s'élèverait approximativement à 240,00 €.

Après examen et discussion,

Le Centre Communal d'Action Sociale, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'attribution d'un bon d'achat, d'un montant de 60,00 € à tous les étudiants Jonquiérois ayant obtenu un B.E.P. ou C.A.P. en 2023.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense estimée à 240,00 € seront pris à l'article 65888 du budget du C.C.A.S.

## **9 – Dossiers d'aide d'urgence**

**Dossier N°1 :** Madame la Vice-Présidente soumet aux Membres de la Commission une demande de secours d'urgence formulée par une administrée domiciliée à JONQUIERES SAINT-VINCENT qui vit seule avec ses 2 enfants. Elle est au chômage et demande une aide financière pour sa facture d'électricité d'un montant de 1633,77 €.

Après examen et discussion, le Centre Communal D'action Sociale, ouï l'exposé du Rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- L'attribution d'une aide de 150,00 € à valoir sur sa facture de fourniture d'électricité et de gaz. Cette participation sera réglée directement à ENGIE.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront pris à l'article 65133 du budget du C.C.A.S.

**Dossier N°2 :** Madame la Vice-Présidente soumet aux Membres de la Commission une demande de secours d'urgence formulée par une administrée domiciliée à JONQUIERES SAINT-VINCENT qui vit seule. Elle est âgée de 92 ans et demande une aide financière pour sa facture d'électricité d'un montant de 852,33 €.

Après examen et discussion, le Centre Communal D'action Sociale, ouï l'exposé du Rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- L'attribution d'une aide de 100,00 € à valoir sur sa facture de fourniture d'électricité et de gaz. Cette participation sera réglée directement à EDF.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront pris à l'article 65133 du budget du C.C.A.S.

- L'attribution de 100,00 € en chèques eau VEOLIA à valoir sur sa facture d'eau.

**Dossier N°3 :** Madame la Vice-Présidente soumet aux Membres de la Commission une demande de secours d'urgence formulée par une administrée domiciliée à JONQUIERES SAINT-VINCENT qui vit seule avec ses 2 enfants. Elle est en invalidité et demande une aide financière pour faire face aux difficultés financières qu'elle rencontre (dette de loyer).

Après examen et discussion, le Centre Communal D'action Sociale, ouï l'exposé du Rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- L'attribution d'une aide de 100,00 € à valoir sur sa facture de fourniture d'électricité et de gaz. Cette participation sera réglée directement à TOTAL ENERGIES.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront pris à l'article 65133 du budget du C.C.A.S.

- L'attribution de 150,00 € en chèques eau VEOLIA à valoir sur sa facture d'eau.

**Dossier N°4 :** Madame la Vice-Présidente soumet aux Membres de la Commission une demande de secours d'urgence formulée par une administrée domiciliée à JONQUIERES SAINT-VINCENT qui vit seule avec son fils. Elle est actuellement en formation et demande une aide financière pour faire face aux difficultés financières qu'elle rencontre (dette de loyer).

- L'attribution d'une aide de 150,00 € à valoir sur sa facture de fourniture d'électricité et de gaz. Cette participation sera réglée directement à TOTAL ENERGIE.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront pris à l'article 65133 du budget du C.C.A.S.

- L'attribution de 150,00 € en chèques eau VEOLIA à valoir sur sa facture d'eau.

## 10 – AFFAIRES DIVERSES

**Présentation de « ma santé facile » filiale de Swiss Life par Mr BELMONTE :** Il s'agit d'une mutuelle communale avec des conditions tarifaires par l'intermédiaire d'un conseiller dédié qui assure une permanence mensuelle. « Ma santé facile » propose une gamme complète de garanties et de services pour des contrats de complémentaire santé, de prévoyance et de retraite complémentaire.

Les membres de la commission trouvent intéressant de proposer ce service aux jonquiérois et proposent de mettre un bureau de la mairie à disposition de Mr BELMONTE pour assurer ses permanences. Une opération de communication devra être prévue avant le début de ses permanences.

\*\*\*\*

La séance est levée à 20h30

\*\*\*\*

La secrétaire de séance,  
Brigitte GAYAUD.

Le Maire,  
Jean-Marie FOUNIER.

